

Communiqué du commissaire de la Swissmetal Industries SA aux créanciers et aux médias

**Appel aux créanciers**

Berne, le 29 février 2012. L'appel aux créanciers de la Swissmetal Industries SA a été publié le 3 février 2012 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC), dans la Feuille d'avis officiel du Canton de Soleure ainsi que le 8 février 2012 dans la Feuille officielle du Canton de Berne. En plus, le commissaire a envoyé par pli la publication de l'appel aux créanciers avec le formulaire pour l'annonce des créances et des informations pertinentes à tous les créanciers, y inclus les employés, dont le nom et le domicile ont été connus. Par la publication de l'appel aux créanciers, les créanciers ont été invités à produire leur créance dans le délai de 20 jours. Les créanciers qui font valoir leur créance une fois le délai de 20 jours échu ou qui n'indiquent pas leur créance au commissaire, sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Le commissaire et Swissmetal Industries SA sont maintenant en train de traiter les créances qui ont été annoncées.

**Demande de prolongation du sursis concordataire déposée**

Avec décision du 20 septembre 2011, le juge du concordat compétent de la magistrature Dorneck-Thierstein a octroyé le sursis concordataire définitif à Swissmetal Industries SA pour une durée de six mois, à savoir jusqu'au 21 mars 2012. Entretemps, le commissaire et Swissmetal Industries AG ont déposé une demande de prolongation du sursis concordataire pour un délai supplémentaire de six mois pour continuer les activités industrielles sur les deux sites ainsi que le processus de vente. La décision du juge est attendue.

**Information des employés**

Les employés de Swissmetal Industries SA ont été personnellement informés de l'état du sursis concordataire et de la situation dans les usines le 17 février 2012 à Dornach et le 22 février 2012 à Reconvilier par le commissaire et des représentants du conseil d'administration ainsi que du management. Les partenaires sociaux étaient également invités à participer aux séances d'informations pour des deux sites.

Lors de ces séances, le point de la situation de sept mois de sursis concordataire a été fait, un aperçu sur les entrées de commande ainsi que les livraisons qui progressent et

des informations générales sur les activités de vente ont été présentées. Les personnes présentes avaient en outre la possibilité de poser des questions directement au commissaire et aux représentants de Swissmetal Industries SA et d'apporter leurs préoccupations et remarques.

### **Accès illimité aux stocks**

Les activités de Swissmetal Industries SA pouvaient être reprises successivement sur les deux sites après que l'accord sur l'accès aux stocks bloqués par la banque avait été trouvé en août dernier entre les organes de la banque qui exigeait le droit de gage et Swissmetal Industries SA ainsi que le commissaire. Depuis cela, les stocks étaient accessibles sous respect d'un processus spécial accordé dans le contrat.

Hier, les parties concernées ont convenu d'abandonner l'observation de ce processus spécial. Les contrats qui fixent ce dessaisissement ont pu être signés hier par Swissmetal Industries SA, la banque et le commissaire. A partir de mercredi, 29 février 2012, les stocks sont donc accessibles sans aucune restriction.

### **Etat des activités de vente**

Dans les dernières semaines, le processus de vente structuré et professionnel a été poursuivi en étroite concertation avec le commissaire. Pour ce faire, des négociations avec de différents investisseurs suisses et étrangers ont été engagées et des offres concrètes de rachat ont été présentées. Actuellement, des négociations contractuelles concrètes sont en cours.

\* \* \*

### **Pour de plus amples informations**

- Site Web du commissaire: [www.sachwalter-swissmetal.ch](http://www.sachwalter-swissmetal.ch)
- Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, Telefon 031 357 00 00